

Assemblée de secteur du Service linguistique (avril 2017–mars 2018)

Compte-rendu de la première réunion du Bureau¹

Qui s'est tenue le 25 avril 2017 de 10h à 12h, salle E.5116.

Participants: Elena Alonso Perez-Avila (Éd.), Wreda Amziani (Term.), Mikael Bayburtyan (Tr. ru.), Edith Bourion (T.T. fr.), Olga Campos (Tr. esp.), Emily Duggan (Tr. ang.), Ossama Elkoftangy (Éd.), Pauline Escalante (T.T. ang.), Leslie Fillion-Wilkinson (Présidente), Ed Friesen (Term.), Mélanie Guédenet (Tr. ang.), Tatiana Lazdin (Ref.), Romina Merino-Mackay (T.T. esp.), Olivier Meyer (Tr. fr.), Ksenia Mursankova (Tr. ru.), Olga Ovchinnikova (T.T. ru.), Annick Reignier-Chappaz (Ref.), Enrique Sanchez-Real (Tr. esp.).

Points marquants de la réunion

PRINCIPAUX POINTS TRAITÉS

- Élection des Vice-Présidents
- Organisation de la prise de notes lors des réunions
- Questions restées en suspens depuis la fin du dernier mandat
- Questions à traiter pour le mandat en cours

DÉCISIONS

- *Vice-Présidents* : Wreda Amziani et Olivier Meyer ont été élus Vice-Présidents par le Bureau. Leur rôle consiste à appuyer la Présidente et notamment à la remplacer lors des réunions auxquelles cette dernière ne peut assister (notamment la réunion dite "des chefs" et les réunions du Groupe de la gestion des relations avec le personnel).
- *Comptes rendus des réunions* : les personnes suivantes se relayeront pour assurer la rédaction des comptes rendus des réunions: Emily Duggan, Ed Friesen, Mélanie Guédenet, Olivier Meyer, Enrique Sanchez-Real.
- *Enquête sur les heures supplémentaires* : à la prochaine réunion, le nouveau Bureau se penchera sur le questionnaire de l'enquête sur les heures supplémentaires dans le Service linguistique tel qu'élaboré pendant le précédent mandat et y mettra la dernière main. L'Assemblée de Secteur (AS) mènera ensuite l'enquête avec l'appui logistique du Conseil de coordination du personnel.
- *Plan stratégique patrimonial* : la Présidente de l'AS interrogera la coordonnatrice de la DCM à propos de la finalité et des résultats de l'enquête sur le taux d'occupation des bureaux menée il y a quelques mois.
- *Statut des représentants à l'AS* : Ed Friesen se propose d'explorer les textes réglementaires. Il fera part du fruit de ses recherches à la prochaine réunion.
- *Site Web de l'AS* : le Bureau réfléchit à la façon d'améliorer sa communication, et notamment sa visibilité sur l'intranet. Le personnel est invité à faire des remarques et des propositions à ce sujet. La question sera abordée à la prochaine réunion.
- *SPA pour les cours de langues* : les règles en matière de comptabilisation en "SPA" du temps passé dans les cours de langue de l'ONU sont toujours perçues comme opaques dans l'ensemble des unités. La Présidente demandera que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe de la gestion des relations avec le personnel.
- *Règle de comptage des mots* : le courrier adressé par l'AS à l'administration (Catherine Pollard, Cecilia Elizalde, Corinne Momal-Vanian, Michelle Keating) en date du 16 décembre 2016 est resté sans réponse. La Présidente va relancer les destinataires.
- *Productivité des groupes de traitement de texte* : les règles concernant la productivité et les pauses semblent mises en pratique de manière changeante, d'où une forte incertitude. La Présidente va demander une clarification.
- *Qualité et/ou productivité ?* : il est demandé au personnel de produire de plus en plus et dans des délais de plus en plus serrés, alors qu'il est déjà au maximum de ses possibilités. L'administration ne semble pas prendre en compte la question de la qualité, qui est pourtant cruciale. La politique du chiffre est-elle compatible avec le maintien du même niveau de qualité ? Le Bureau reste saisi de cette question.

¹ Sauf indication contraire, les opinions exprimées ici font écho à des suggestions et points de vue de fonctionnaires recueillis par leurs représentants et visent à promouvoir la communication entre la direction et le personnel. Afin d'éviter tout malentendu, les demandes de rectifications ou commentaires éventuels doivent être soumis à la Présidente de l'Assemblée de secteur, et à elle seule, pour inclusion dans le compte rendu de la réunion suivante.